

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM)

**Type de contrat** : PRODUITS COMMUNAUX

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la mairie de GRUCHET-LE-VALASSE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de La Mairie de GRUCHET-LE-VALASSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

<b>DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER</b>	<b>IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR70ZZZ855BD7</b>
Nom, prénom :	Nom : Mairie de Gruchet-Le-Valasse
Adresse :	Adresse : rue du Docteur Gernez
Code postal :	Code postal : 76210
Ville :	Ville : GRUCHET LE VALASSE
Pays :	Pays : France

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u>	<u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)</u>
_ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _	_ _ _ _   _ _ _   _ _ _   _ _ _ _  ( _ _ _ )

**Type de paiement** : Paiement récurrent / répétitif

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)****Rappel :**

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par La Mairie de GRUCHET-LE-VALASSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de GRUCHET-LE-VALASSE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**MAIRIE**

Rue du Docteur Gernez 76210 GRUCHET-LE-VALASSE